RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

HIGHTEC ANTIFREEZE READY-MIX -25 °C

UFI: WRQS-TKRW-S004-7KA2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Antigel pour radiateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: ROWE Mineralölwerk GmbH
Rue: Langgewann 101
Lieu: D-67547 Worms
Téléphone: +49 (0)6241 5906-0 Téléfax: +49 (0)6241 5906-999
e-mail: info@rowe-oil.com
Internet: www.rowe-oil.com
Service responsable: sdb@rowe-oil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Mentions de danger:
Nocif en cas d'ingestion.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthanediol

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264	Se laver Mains soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

2.3. Autres dangers

en cas d'inhalation: Les vapeurs ou brouillards dans des concentrations plus élevées que celles admissibles ou dans des concentrations inhabituellement élevées peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge ainsi que maux de tête, nausée et somnolence.

Contact avec la peau: Un court contact peut provoquer une légère irritation. Un contact prolongé (par ex. en raison d'un vêtement imprégné de produit) peut provoquer une irritation sérieuse sous forme de rougeur et de tuméfaction.
En cas de contact avec les yeux: Rougeur conjonctivale.
en cas d'ingestion: Une ingestion orale en petites quantités provoque des lésions rénales.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification SGH			
107-21-1	éthanediol			30 - < 60 %
	203-473-3	603-027-00-1		
	Acute Tox. 4; H302			
3164-85-0	acide 2-éthylhexanoïque, sel de potassium			0,3 - < 1 %
	221-625-7		01-2119980714-29	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H361d H315 H318			
95193-83-2	1H-indène-1,3 (2H) -dione, 2- (2-quinoléinyl) -, sulfonés, sels de sodium			< 0,1 %
	305-897-5		01-2120752822-53	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements contaminés.
Protection individuelle du premier sauveteur

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/.?.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

Traitement médical nécessaire. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.
Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.
NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Une intoxication à l'éthylène glycol peut provoquer au départ troubles du comportement, somnolence, nausée, diarrhée, soif et crampes. Des lésions ou des insuffisances rénales avec hyperacidité du métabolisme sont des signes tardifs d'une intoxication. Un traitement immédiat, complété éventuellement par une analyse de sang, peut réduire les effets toxiques. L'éthanol intraveineux en solution de bicarbonate de sodium est un contrepoison reconnu. Se renseigner sur d'autre types de traitement auprès d'un centre antipoison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Extincteur à sec. Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés: Monoxyde de carbone suie Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.
Ventiler la zone concernée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants.
Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Antigel pour radiateurs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	-	10		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Éviter le contact avec la peau.
Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. / NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection. Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire . Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.
La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit. En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	~ 7,5-9	
Modification d'état		
Point de fusion:	Pas de données disponibles	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
:		DIN 51794
Point d'éclair:	>110 °C	DIN 51758
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Dangers d'explosion		
Le produit n'est pas: Explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Pression de vapeur: (à 20 °C)	<0,1 hPa	
Densité (à 20 °C):	~ 1,045 g/cm³	DIN 51757
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage:	non déterminé	
Viscosité cinématique:		DIN 51562
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.2. Stabilité chimique

Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

possibles avec des oxydants puissants.
Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.4. Conditions à éviter

possibles avec des oxydants puissants.

10.5. Matières incompatibles

possibles avec des oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucune/aucun

Information supplémentaire

aucune/aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ETAmél calculé

ATE (orale) 1217,9 mg/kg

Toxicité aiguë

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthanediol				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	DL50 10600 mg/kg	Lapin	GESTIS	

Irritation et corrosivité

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets sensibilisants

non déterminé

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ce produit n'a pas été classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Une ingestion orale en petites quantités provoque des lésions rénales.

Une contamination de l'œil provoque des inflammations.
L'inhalation de brouillards et de vapeurs provoque des troubles de la conscience.

Information supplémentaire

il n'est connu aucun danger particulier inhérent à ce produit si l'utilisation est conforme et respecte les consignes indiquées relatives aux mesures de précaution.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
107-21-1	éthanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18500 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 6500-7500 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10,000 mg/l	48 h	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

Selon les critères de l'UE : probablement rapidement biodégradable. Le produit de base lui-même (éthylène glycol) a une bonne biodégradation

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Biodégradabilité : Oui, rapide

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
107-21-1	éthanediol	-1,34

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); antigels contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Vider le mieux possible les emballages contaminés. Ils peuvent être recyclés une fois nettoyés correctement. Les emballages qui ne peuvent être nettoyés doivent être éliminés selon la législation en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,9.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)